



Légende

Zones urbaines	
Uc1	Centre historique dense
Uc2	Secteur de protection de la diversité commerciale
Ur1	Zone résidentielle de la Cité Viscose
Ur2	Zone résidentielle d'Archelles
Ur3	Zone résidentielle des faubourgs
Uh	Hameaux
Us1	Equipements publics (à vocation de loisirs)
Us2	Equipements publics (institut médico-éducatif)
Us3	Equipements publics (ancienne station d'épuration)
Us4	Equipements publics (tourisme, culturel) / commerce
Uy	Zone d'activités

Zones à urbaniser	
1AU..	Vocation mixte / habitat

Zones agricoles	
A	Agricole stricte
Ay	STECAL (activité économique)

Zones naturelles	
N	Naturelle stricte
Ns	Château

Autres prescriptions	
Zones humides	
Espace boisé classé (L113-1)	
Alignement d'arbres protégés au titre du L151-23	
Arbre isolé remarquable (EBC L113-1)	
Ripisylve protégée au titre du L151-23	
Verger protégé au titre du L151-23	
Mare / plan d'eau protégée au titre du L151-23	
Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N	

D'urbanisme

Commune d'
Arques-la-Bataille

Plan de zonage
(partie centrale)

échelle 1/2500
Approuvé par le conseil municipal le 18 décembre 2017

Fonds de plan "©2014 SIG Dieppe-Maritime"
"IGN - BD TOPO - BD ORTHO - CG76"
Projection RGF1993 CC50

Chargé d'études :
PERSPECTIVES
Gauvain ALEXANDRE urbaniste
5, Impasse du Coquelier
76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE

